

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "Easy Quiz"

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

Carrefour, immatriculée sous le numéro RCS : 451 321 335, dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault - BP 75, 91002 Evry Cedex, organise un jeu concours basé sur le dispositif de «Quizz Viral», gratuit et sans obligation d'achat et nommé « Easy Quiz ».

Ce Jeu est ouvert à toutes personnes physiques qui résident en France métropolitaine, DOM-TOM et Corse, à l'exception des employés de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille.

Ce Jeu est régi par la loi française. Le simple fait pour un mineur de participer au Jeu implique qu'un accord parental préalable daté et écrit lui a été donné.

2. DATE et PARTICIPANTS

Le Jeu débutera le 15/07/2010 à 10h00 et se clôturera le 15/08/2010 à minuit. Il sera accessible à partir de l'adresse internet www.carrefourkidsclub.fr/quiz-carrefour-stabilo

Ce Jeu est ouvert au grand public, à l'exclusion des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la réalisation ainsi que les membres de leurs familles proches. Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses : nom, prénom, adresse, e-mail indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement. En cas de contestation, seuls les listings de Carrefour (ci après dénommée « la société organisatrice ») feront foi.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

3. DEROULEMENT DU JEU

Le jeu se déroule comme suit :

- le joueur se connecte sur l'adresse www.carrefourkidsclub.fr/quiz-carrefour-stabilo entre le 15/07/2010 à 10h00 et le 15/08/2010 à minuit.
- Après s'être inscrit et avoir pris connaissance des modalités de participation, il est invité à répondre correctement à 3 questions.
- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour parrainer.
- Le joueur peut augmenter ses chances d'être tiré au sort en parrainant des amis.

En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Une même personne ne pourra participer qu'une fois au Quizz. Il ne sera en conséquence attribué qu'un seul prix par participant. Par "participant", il faut entendre les membres d'une même famille résidant à la même adresse et portant le même nom.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La société organisatrice tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture du Jeu. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le participant, s'il est gagnant, autorise la société organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif, son nom, prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander que ses coordonnées soient radiées de cette liste, en écrivant à :

Carrefour
1, rue Jean Mermoz
ZAE Saint Guénault
BP 75, 91002 Evry Cedex

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.
Le règlement du Jeu est déposé via DEPOTJEUX.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex et peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite avant le 15/08/2010, adressée à :

Carrefour
1, rue Jean Mermoz
ZAE Saint Guénault
BP 75, 91002 Evry Cedex

Le règlement peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante :
www.carrefourkidsclub.fr/quiz-carrefour-stabilo rubrique «Règlement»

5. REGLES DU JEU:

5.1 Quizz viral simple :

Une fois enregistré, le joueur ne peut jouer qu'une seule et unique fois. Pour cela il doit après s'être inscrit et avoir créé un compte sur le réseau social de la société organisatrice, et avoir rempli tous les champs d'informations obligatoires, répondre correctement aux questions lui étant proposées. Le joueur doit automatiquement valider les questions.

5.2 Parrainage :

Pour envoyer une proposition de parrainage, le joueur doit cliquer sur «Parrainer» et saisir l'adresse e-mail valide de son contact l'invitant à s'inscrire au jeu. Tout filleul inscrit par parrainage augmentera les chances du parrain d'être tiré au sort. Aucune rétroactivité n'est valable sur cette règle. Le parrainage de personne fictive ou de soi-même est interdit et peut conduire à l'élimination définitive du joueur, même en cas de gain.

Le joueur valide le Quizz une seule et unique fois mais peut revenir sur le jeu à l'aide de ses identifiants, autant de fois qu'il le souhaite pour parrainer des amis et ainsi augmenter ses chances d'être tiré au sort.

5.3 Tirage au sort :

Au terme du jeu aura lieu un tirage au sort. Chaque lot mis en jeu décrit dans l'article 6 du présent règlement fera l'objet d'un tirage au sort sur les points récoltés par les joueurs.

L'attribution des points aux participants marche comme suit : 1 point pour les bonnes réponses, et 1 point par parrainage valide.

Le tirage au sort sera indexé sur le score des participants comme suit : un participant ayant 2 points (1 pour ses réponses correctes + 1 parrainage valide) aura deux chances d'être tiré au sort alors qu'un joueur n'ayant qu'un point (1 pour ses réponses correctes seulement) n'en aura qu'une etc.

Le Tirage au sort aura lieu le **16/08/2010**.

6. LES PRIX :

Sur le présent jeu concours, les lots suivants sont mis en jeu :

Jeu de société avec DVD interactif « C'est pas sorcier »

Prix : 59€

Qté : 5

Trousse EASY

Prix : 16€

Qté : 100

Mallette créative Swano

Prix : 10,50€

Qté : 50

Kit Labo

Prix : 10,50 €

Qté : 100

Livres NATHAN ; Cahier magique NATHAN moyenne et grande section

Prix : 8,95€

Qté : 25

Livres NATHAN « Je comprends tout ! Français du CP au CM2 »

Prix : 6,40€

Qté : 25

Blister x5 BOSS mini monster

Prix : 5.20€

Qté : 200

Pare-Soleil Swano

Prix : 5€

Qté : 200

Ardoise Swano

Prix : 5€

Qté : 200

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Il ne sera attribué qu'un seul prix par participant. Les prix sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne. Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les prix par des dotations au moins équivalentes en termes de caractéristiques à ceux qui sont visualisés sur la page présentant le Jeu, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait. En cas de non-attribution d'une dotation pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, la dotation ne sera pas remise en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique pour vérification de leurs coordonnées. Si l'adresse postale n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé dans un délai de **15 jours**, son gain sera perdu.

Les gagnants seront contactés après Tirage au sort effectué.

7. VERIFICATIONS

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fautive entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

8. REMBOURSEMENT DES FRAIS

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais. Le remboursement est fixé à 50 centimes. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site : www.carrefourkidsclub.fr/quiz-carrefour-stabilo et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le cas échéant, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à :

Carrefour
1, rue Jean Mermoz
ZAE Saint Guénault
BP 75, 91002 Evry Cedex

Cette demande doit être accompagnée d'un RIB, d'un justificatif d'abonnement Internet, d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion **et d'une copie d'une pièce d'identité**, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postale). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

9. CONNEXION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Carrefour décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Carrefour ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu proposé sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Carrefour interdit tout participant de modifier le dispositif du jeu par quelque procédé que ce soit, en vue notamment de changer l'issue d'une partie ou d'en modifier les résultats. A cet égard, Carrefour se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Carrefour se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Les participants acceptent et reconnaissent que leurs performances peuvent être liées aux contraintes de leur machine.

10. LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Carrefour tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord via DEPOTJEUX.com avec la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. Carrefour se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de l'article VI. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer cette clause du règlement, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Carrefour se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur et de l'ensemble des filleuls. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Carrefour se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même elle se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé via DEPOTJEUX.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Paris.

ANNEXE :

Questions / Réponses du Quiz : Bonnes réponses en gras

1. Quel animal représente la marque STABILO?

UN DAUPHIN

UN LION

UN CYGNE

2. Comment s'appelle la nouvelle gamme de stylos STABILO pour gaucher et pour droitier?

EASYergonomics experts

GREEN

EURASIA

3. En quelle couleur est habillé le professeur "EASY" qui est dans ton magazine et que tu verras bientôt à la TV?

BLEU

BLANC

ROUGE